

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 3 JUIN 2019 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine
Autre présence : 0 citoyen	
Absence :	
Est également présente :	
Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.	

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

106-06-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de madame Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 JUIN 2019

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption du PV de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 23 mai 2019
- 1.2 Liste des comptes payés et à payer mai - juin 2019
- 1.3 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ dont la somme est supérieure à 25 000 \$
- 1.4 ~~Participation congrès de la FQM~~ Résolution-Rémis
- 1.5 Participation au colloque de zone le 19 septembre 2019 – Résolution

2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

- 2.1 Offre de service pour le plan de mesures d'urgence – Résolution
- 2.2 Constat d'infraction D.M. Pétrin suite à l'utilisation du service incendie – Résolution
- 2.3 Adoption du rapport annuel d'incendie – Résolution

3 PREMIERS RÉPONDANTS

4 VOIRIE

- 4.1 Offre d'emploi : employé(e) saisonnier / voirie – banque de noms

- 5

HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

Offre d'emploi : contrat externe pour l'entretien des usines d'eau potable et d'eaux usées

5.2

Contrat pour le nettoyage du puits 4.1 – Résolution

5.3

Programme de récupération hors foyer – Aide financière
- 6

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

6.1

Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance – Résolution
- 7

LOISIRS ET CULTURE

7.1

Fin de l'entente pour l'accès loisirs – Résolution

7.2

Demande de permis de cantine St-Guillaume Super Speedway saison 2019

7.3

Demande d'autorisation de passage Moto Club 2019 – Résolution

7.4

Demande de permis de feux et de feux d'artifice
- 8

VARIA

8.1

Caractérisation des boues et étude de faisabilité et planification – Résolution
- 9

CORRESPONDANCE

9.1

Demande de commandite : tournoi de pétanque 27 juillet 2019

9.2

Demande de commandite : tournoi de golf Hénault assurance 2019

9.3

Dépôt d'une lettre d'un citoyen : filet sur le terrain de balle
- PÉRIODE À L'ASSISTANCE**
- 10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

107-06-2019

1.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2019

SUR PROPOSITION de monsieur Jocelyn Chamberland, appuyée par madame Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 23 mai 2019 en apportant les corrections suivantes : dans le PV du 6 mai, ajouter au point 1.3 « sur proposition de madame Francine Julien » ; dans le PV du 23 mai, remplacer la date d'embauche du 27 mai par le 4 juin 2019 et remplacer, dans l'ordre du jour, le mot « réembauche » par le mot « embauche ».

ADOPTÉE

108-06-2019

1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (MAI) ET À PAYER (JUIN 2019)

Résolution modifiée : au conseil du 8 juillet 2019
Total incompressibles : 288 500.54\$
Grand total : 382 211.71\$

Total des salaires :	25 597,94 \$
Total capital et intérêts :	68 113,23 \$
Total incompressibles et à payer :	413 811,64 \$
Grand total des déboursés :	507 522,81 \$

SUR PROPOSITION de monsieur Jocelyn Chamberland, appuyée par madame Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tel que présenté.

ADOPTÉE

109-06-2019 1.3 DEPOT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ DONT LA SOMME EST SUPERIEURE A 25 000 \$

Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, supérieure à 25 000 \$ (article 964.1 du Code municipal du Québec) au 31 décembre 2018

Fournisseur	Description	Montant sans taxes
Smith Asphalte	Rapièçage	34 768.45 \$
Solution Boues inc.	Vidange étangs	53 607.53 \$

110-06-2019 1.4 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ LE 19 SEPTEMBRE 2019 – RESOLUTION

CONSIDERANT l'invitation à participer au colloque de zone de l'ADMQ le 19 septembre 2019 ;

CONSIDERANT QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim a de l'intérêt à participer à ce colloque ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Chapdelaine, appuyée par monsieur Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de 125 \$ pour la participation de la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim au colloque de zone de l'ADMQ le 19 septembre 2019 à Bécancour et de rembourser les frais de déplacement et autres frais liés à ce colloque.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

111-06-2019 2.1 OFFRE DE SERVICE : PLAN DE MESURES D'URGENCE

CONSIDERANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre entre en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDERANT QUE toute municipalité locale doit s'assurer, avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui la lie, que sont en vigueur sur son territoire les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière forfaitaire maximale de 4 500 \$ pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence ;

CONSIDERANT les deux soumissions reçues pour établir les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux : StatTJ et Planifaction ;

SUR PROPOSITION de monsieur Claude Lapolice, appuyée par madame Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir les services de Planifaction pour l'élaboration de notre plan de mesures d'urgence.

ADOPTÉE

112-06-2019 2.2 CONSTAT D'INFRACTION D.M. PETRIN

CONSIDERANT le bris de fils électriques causé le 19 octobre 2018 par l'entreprise D.M. Pétrin ;

CONSIDERANT QUE le Service incendie de la Municipalité a dû se déplacer sur les lieux afin de sécuriser les lieux ;

CONSIDERANT QU'UN constat d'infraction a été donné le 19 novembre 2018 au montant de 657,59 \$;

CONSIDERANT QUE, pour des raisons légales et propres à la situation survenue, la Municipalité assumera la dépense encourue pour l'intervention sur la propriété à même le budget de fonctionnement du Service incendie ;

SUR PROPOSITION de madame Dominique Laforce, appuyée par monsieur Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de rembourser à D.M. Pétrin la somme payée de 657,59 \$ pour l'intervention du Service incendie lors de l'incident du 19 octobre 2018.

ADOPTÉE

113-06-2019

2.3 ADOPTION RAPPORT ANNUEL AN 6

CONSIDERANT QU'EN vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent » ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond, puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2019, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2018 ;

CONSIDERANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 13 mars 2019 ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Chamberland
Appuyé par monsieur Luc Chapdelaine
ET RÉSOLU

DE PROCEDER à l'adoption du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018* ;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyée au MSP.

ADOPTÉE

PREMIERS RÉPONDANTS

AUCUN POINT

VOIRIE

114-06-2019

4.1 OFFRE D'EMPLOI : EMPLOYÉ (E) SAISONNIER EN VOIRIE – BANQUE DE NOMS

CONSIDERANT QUE monsieur Yannick Roy a quitté ses fonctions le 3 mai 2019 ;

CONSIDERANT QUE monsieur Yannick Roy travaillait à la voirie et aux usines d'eau potable et des eaux usées ;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de remplacer monsieur Roy à la voirie par une autre personne ;

SUR PROPOSITION de monsieur Luc Chapdelaine, appuyée par monsieur Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour un (e) employé (e) saisonnier à la voirie, pour la période du 15 avril au 15 novembre.

HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 OFFRE D'EMPLOI : CONTRAT EXTERNE POUR L'ENTRETIEN DES USINES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USEES

SUJET REPORTE

115-06-2019 5.2 CONTRAT DE NETTOYAGE DU PUIITS 4.1

CONSIDERANT QUE des tests ont été faits afin de vérifier l'état des puits ;

CONSIDERANT QUE, selon les tests, il y a lieu de procéder à un nettoyage des puits 1 et 4.1 ;

CONSIDERANT QUE plusieurs soumissions ont été demandées et qu'une seule entreprise a soumissionné ;

CONSIDERANT QUE le coût pour le nettoyage d'un puits est plus élevé que le montant qui avait été budgété ;

SUR PROPOSITION de monsieur Jocelyn Chamberland, appuyée par monsieur Christian Lemay, il est unanimement résolu de retenir les services de R.J. Lévesque et fils au coût de 24 575,91 \$, taxes incluses, selon la soumission SOU000105, et de prendre un montant de 7 441,08 \$ dans le surplus accumulé non affecté pour le nettoyage du puits 4.1 seulement.

ADOPTÉE

116-06-2019 5.3 PROGRAMME DE RECUPERATION HORS FOYER : AIDE FINANCIERE

CONSIDERANT QU'UN nouveau programme d'aide financière est disponible pour les municipalités : Programme de récupération hors foyer ;

CONSIDERANT QUE la MRC nous offre la possibilité de se regrouper afin de pouvoir bénéficier du programme ;

CONSIDERANT QUE nous avons déjà ce service ;

SUR PROPOSITION de monsieur Claude Lapolice, appuyée par monsieur Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de refuser l'offre de la MRC de Drummond de nous inclure dans la demande de financement dans le cadre du programme de récupération hors foyer.

ADOPTÉE

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

117-05-2019 6.1 DEMANDE DE PROLONGATION DU DELAI POUR L'ADOPTION DES REGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE

CONSIDERANT l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC de Drummond (MRC-773-1) en date du 12 avril 2017 ;

ATTENDU QUE la révision du SADR (art. 59) ou sa modification (art.58) devaient être adoptées dans un délai de 2 ans et que ce délai expire le 25 juillet 2019 ;

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder à la refonte complète de ses règlements d'urbanisme, soit les règlements de zonage, de construction, de lotissement et de permis et certificat, puisque ces derniers datent de 1999 ;

CONSIDERANT que la Municipalité ne sera pas en mesure d'adopter les règlements de concordance au SADR de la MRC de Drummond pour les raisons suivantes :

- Nouveau conseil en place en novembre 2017 ;

- Changement de direction en novembre 2017, en mars 2018 et en avril 2018 ;
- Départ de l'urbaniste en poste en septembre 2018 ;
- Travail qui demande beaucoup d'attention et de temps, puisque le travail doit être fait bien fait et pour longtemps ;
- Projet d'importance dans la Municipalité ;
- Travail sur les règlements commencé avant que la MRC ait terminé et adopté le SADR, ce qui implique que nous avons dû reprendre certains points ;

CONSIDERANT que la Municipalité a déjà donné le mandat à un professionnel qui travaille présentement sur le dossier ;

SUR PROPOSITION de madame Francine Julien, appuyée par monsieur Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance nécessaires, suite à l'adoption de son règlement 1 modifiant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 25 juillet 2020 en vertu de l'article 239 de LAU.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

118-06-2019 7.1 FIN DE L'ENTENTE ACCES LOISIRS 2016-2019

ATTENDU QU'une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Saint-Guillaume fut signée le 15 décembre 2015, et ce, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la présente entente, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ;

EN CONSEQUENCE :

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Lapolice,

APPUYE PAR madame Dominique Laforce,

IL EST UNANIMEMENT RESOLU :

QUE le conseil municipal désire se prévaloir de la clause de non-renouvellement prévue à l'article 7 de l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture et mettre fin à cette entente au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

119-06-2019 7.2 DEMANDE DE PERMIS DE CANTINE – ST-GUILLAUME SUPER SPEEDWAY SAISON 2019

CONSIDERANT QU'une demande de permis de cantine pour le St-Guillaume Super Speedway a été faite par courriel le 15 mai 2019 ;

CONSIDERANT QUE, selon l'article 20 du Règlement 225-2017 : Règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, pistes de ski et autres lieux à l'usage du public, on peut permettre d'opérer une cantine avec l'autorisation du conseil ;

SUR PROPOSITION de madame Dominique Laforce, appuyée par monsieur Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser St-Guillaume Super Speedway à opérer une cantine pour la saison 2019.

ADOPTÉE

120-06-2019 7.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE MOTO CLUB 2019-2020

CONSIDERANT QUE Moto Club Drummond demande l'autorisation de passage pour la saison 2019-2020 ;

SUR PROPOSITION de monsieur Luc Chapdelaine, appuyée par madame Dominique Laforce, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise à Moto Club Drummond un droit de passage aux endroits indiqués ci-après :

Traverse dans le rang des Sorel, à la sortie du village (voisin de M. Martin Gélinas), avec panneau indiquant « Traverse VTT ».

Traverse dans le rang 6, à la hauteur de la ferme de M. Gérald Léonard, pour rejoindre la ferme de M. Gérald Léonard, avec panneau indiquant « Traverse VTT ».

Traverse dans le rang St-Mamert, à la hauteur de la terre de M. Claude Lanoie, avec panneau indiquant « Traverse VTT ».

Circulation sur une distance d'environ 1 ½ mille à la sortie du rang des Sorel, voisin de Martin Gélinas, jusqu'aux limites de Saint-David pour rejoindre la piste de VTT du Club Vagabond (référence : Règlement 523 de la Municipalité de Saint-David pour le sens inverse).

ADOPTÉE

121-06-2019

7.4 CRSG DEMANDE DE PERMIS DE FEU ET FEUX D'ARTIFICE 23 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif de Saint-Guillaume (CRSG) organise la fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2019 ;

CONSIDERANT QU'une demande de permis de feu et feux d'artifice a été faite par le CRSG ;

CONSIDERANT QUE, selon l'article 18 du Règlement 225-2017 : Règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, pistes de ski et autres lieux à l'usage du public, on peut permettre un feu dans un endroit public avec l'autorisation du conseil ;

CONSIDERANT QUE, selon l'article 23 du Règlement 225-2017 : Règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, pistes de ski et autres lieux à l'usage du public, on peut permettre l'utilisation de feux d'artifice dans un endroit public avec l'autorisation du conseil ;

SUR PROPOSITION de madame Francine Julien, appuyée par monsieur Claude Lapolice, il est résolu d'autoriser le CRSG à faire un feu et de permettre l'utilisation de feux d'artifice lors de la Saint-Jean-Baptiste ce 23 juin 2019.

ADOPTÉE

122-06-2019

7.5 DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE POUR LE GALA DE LUTTE DU 22 JUIN 2019 – CRSTG

CONSIDÉRANT QUE le CRSTG organise un gala de lutte le 22 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSTG souhaite prévoir un lieu en cas de pluie ;

SUR PROPOSITION de monsieur Luc Chapdelaine, appuyée par madame Dominique Laforce, il est résolu d'autoriser la réservation de la salle communautaire pour le CRSTG le 22 juin 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

VARIA

123-06-2019

8.1 ETUDE DE CARACTERISATION ET ETUDE DE PLANIFICATION DES BOUES – RESOLUTION

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à la disposition de nos boues de l'usine d'épuration ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Viridis environnement pour la caractérisation des eaux usées, l'étude et la planification ;

SUR PROPOSITION de madame Francine Julien, appuyée par monsieur Claude Lapolice, il est résolu de mandater la firme Viridis pour procéder à la caractérisation des eaux usées, à l'étude de faisabilité et à la planification.

ADOPTÉE

124-06-2019

8.2. DEMANDE DE PERMIS : FEUX D'ARTIFICE ST-GUILLAUME SUPER SPEEDWAY - 30 JUIN 2019

CONSIDERANT QU'une demande de permis feux d'artifice a été faite par le St-Guillaume Super Speedway;

CONSIDERANT QUE, selon l'article 23 du Règlement 225-2017 : Règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, pistes de ski et autres lieux à l'usage du public, on peut permettre l'utilisation de feux d'artifice dans un endroit public avec l'autorisation du conseil ;

SUR PROPOSITION de monsieur Luc Chapdelaine, appuyée par madame Dominique Laforce, il est résolu d'autoriser le St-Guillaume Super Speedway à utiliser des feux d'artifice lors de la soirée du 30 juillet 2019.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

125-06-2019

9.1 TOURNOI DE PETANQUE 27 JUILLET 2019 – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDERANT QUE L'AGE D'OR SAINT-GUILLAUME a fait une demande de don pour le tournoi de pétanque régional du 27 juillet 2019 qui se tiendra à St-Guillaume ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité souhaite encourager les activités locales ;

SUR PROPOSITION de monsieur Jocelyn Chamberland, appuyée par monsieur Christian Lemay, il est unanimement résolu d'offrir un don d'une valeur de 100 \$ pour le tournoi de pétanque régional qui se tiendra le 27 juillet 2019.

126-06-2019

9.2 TOURNOI DE GOLF 2019 – HENault ASSURANCE

SUR PROPOSITION de monsieur Luc Chapdelaine, appuyée par madame Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'offrir une participation volontaire à Hénault assurance inc. au montant de 150 \$ pour le tournoi de golf 2019.

ADOPTÉE

9.3 ACCUSE DE RECEPTION D'UNE DEMANDE D'INSTALLATION DE FILET DE BALLE

Le conseil accuse réception d'une demande d'un citoyen pour l'installation d'un filet sur le terrain de balle. Comme cette demande est en lien avec les loisirs, le conseil transfère la demande au CRSTG.

127-06-2019

10. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Laforce de lever la séance à 21 h 16.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale/secrétaire-
trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Signé le _____